165

165

ps:

16

13

100

100

## Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

**2** 04 66 61 33 59 **3** 04 66 61 02 05

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/27 Séance du 11 avril 2024

, NC	MBRE DE MEM	BRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	

Date de la convocation	
29 mars 2024	

Date d'affichage
29 mars 2024

١			
L	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	23	0	0

Le 11 avril 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Etaient présents: Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Nelly DEMOULIN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, , Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL

<u>Absents excusés</u>: Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Tess PUJADE,

<u>Procurations:</u> Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Christine THOMAS-LOPEZ

Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : M. Sébastien ROUMIGIE

## FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB TAURIN - FETE VOTIVE 2024

Dans le cadre de l'organisation de la fête votive 2024, qui se déroulera du 3 au 5 mai 2024, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 6 100€ au Club Taurin, correspondant à sa participation financière à l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés:

- D'ATTRIBUER au Club Taurin pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 100€,
- > D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ,
- > DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Pour extrait conforme,Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2024

Le Maire, Jean Michel PERRET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal addREQUIEN PREFECTURE

l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

le 19/04/2024